

Avis Financier

RECTIFICATIF : mise en œuvre de mécanismes de gestion de la liquidité : plafonnement des rachats et swing pricing

Amundi Asset Management informe les porteurs du FCP (Fonds Commun de Placement) PORTFOLIO LCR GOV 4A (FR0007039383), que les deux mécanismes de gestion de la liquidité : le plafonnement des rachats (connu sous le nom de « Gates¹») et le mécanisme anti-dilution (connu sous le nom de « Swing Pricing²») ne sont pas mis en place sur leur fonds, contrairement à l'information donnée dans l'avis financier publié le 11 septembre 2023.

Le Documents d'Informations Clés (« DIC») est disponible sur le site internet <https://www.amundi.fr/>.

Le prospectus vous sera adressé sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Amundi Asset Management- 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 – France.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

¹ Règlementation relative aux modalités d'introduction des mécanismes gestion de la liquidité (DOC-2017-05)

² La dilution correspond à l'ensemble des coûts de réaménagement induits par l'achat/vente de titres : frais de transactions, fourchette entre les prix à l'achat et les prix à la vente sur les marchés de ces titres et taxe.